

## 2 Politique

## Report ou non des Législatives 2016

## Et si le gouvernement rompaît le silence !

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

*Plus on s'approche de la fin de l'année, plus les uns et les autres se demandent si le renouvellement de la Chambre des députés, prévu pour 2016 va avoir lieu. Les spéculations vont bon train. Sans doute alimentées par le silence de l'Exécutif sur le sujet. D'aucuns estiment que le Premier ministre Franck-Emmanuel Issoze Ngondet gagnerait à fixer les esprits une bonne fois pour toutes. Surtout que la question touche aussi au respect de la Constitution.*

**TOUS** les observateurs de la vie politique gabonaise se souviendront de ce qu'en 2011, année des dernières élections législatives, à pareille période, on était déjà loin dans les préparatifs des échéances électorales. Aussi bien au niveau de l'administration qu'à celui des partis politiques et autres acteurs indépendants. Aujourd'hui,



Photo : D.R.

Le gouvernement du Premier ministre Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, gagnerait à fixer l'opinion sur le report ou non des Législatives prévues pour décembre 2016.

alors qu'un scrutin est officiellement prévu pour décembre 2016, on ne voit rien venir dans le sens de son organisation. Du coup les uns et les autres commencent à se demander si ce scrutin va être ou non organisé cette année. La question est d'autant plus pertinente qu'à ce jour seule, sinon presque, la liste électorale est disponible. D'autant plus que, selon la loi, c'est celle ayant

servi à la Présidentielle du 27 août dernier, qui doit être utilisée. On peut y ajouter une partie du matériel électoral issu du scrutin d'août, encore utilisable aujourd'hui. A part cela, on considère que tout le reste est à reconstituer... Du côté du budget, la logique voudrait que toute élection légalement prévue pour l'année 2016, fasse l'objet d'une inscription dans la loi de Finances



Photo : Joe Manianga

Le ministère de l'Intérieur, aujourd'hui dirigé par Lambert-Noël Matha, assure les charges électorales vouées à l'administration.

2016, adoptée par le Parlement en 2015 et promulguée par le chef de l'Etat. A priori donc, la question des finances ne devrait pas se poser. On sait aussi qu'en 2011, dès le début du mois d'octobre, la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) était déjà à pied d'œuvre quant aux préparatifs des Législatives de cette année. Les commissions électo-

rales locales étaient mises en place ; l'assemblée plénière se réunissait déjà ; les commissaires locaux avaient prêté serment ; le calendrier électoral était connu ; etc. C'est au regard de tout cela, et compte tenu du fait qu'à l'aube du mois de décembre 2016 personne ne parle de Législatives, que certains commencent à se poser des questions. Va-t-on ou non vers un report de

ce scrutin ? De manière officielle, il n'y a que le gouvernement pour édifier l'opinion. Même si, l'autorisation d'un report ne peut venir que de la Cour constitutionnelle. Toutefois, la haute juridiction statue après saisine du Premier ministre qui en même temps doit lui présenter un "cas de force majeure" pouvant motiver un report. De combien de temps dispose le chef du gouvernement pour saisir l'institution constitutionnelle aux fins de solliciter un report ? Dans tous les cas, d'aucuns estiment que le gouvernement Issoze Ngondet gagnerait à jouer en toute transparence sur ce dossier. Il faut donc communiquer pour fixer l'opinion. Au cas où la décision finale serait le report, dire à l'opinion le "cas de force majeure" à soumettre à l'appréciation des juges constitutionnels. Au moins tout le monde sera fixé. Ainsi pourront cesser les spéculations et autres commentaires qui commencent à aller dans tous les sens.